



Nous, agents du Trésor réunis avec nos organisations syndicales lors de la réunion d'Information de l'Hôtel des Finances de Créteil, le 30 juin 2009, tenons à rappeler le danger que représente le projet de loi Mobilité :

- possibilité de licencier les fonctionnaires lorsque l'emploi est supprimé ou susceptible de l'être (article 7) ;
- possibilité de cumul d'emplois incomplets dans les trois versants de la fonction publique (article 8) ;
- extension du recrutement des agents contractuels (article 9) ;
- recours à l'intérim (article 10).

Aujourd'hui déjà les suppressions d'emplois bloquent nos mutations. L'article 7 par les propositions de reclassement qu'il implique aggravera cette situation, comme cela a déjà été le cas lors des dernières mutations du réseau.

De même, un agent en détachement ou qui se mettrait volontairement en disponibilité n'aurait plus la garantie de pouvoir être réintégré !

Nous avons pris connaissance des propositions d'actions des organisations syndicales :

- grève le 2 juillet à l'appel de FO,
- rassemblement le 2 juillet à 17 heures devant l'Assemblée Nationale à l'appel de CGT, FSU et Solidaires.

Nous regrettons que l'unité entre les organisations de fonctionnaires n'ait pu être réalisée sur ce plan. Cependant, nous considérons qu'il est important de se mobiliser pour le retrait de ce projet de loi.

De plus, le projet s'inscrit dans une offensive d'ensemble contre les statuts et la fonction publique qui va se poursuivre :

- fusion des corps,
- Révision Générale des Politiques Publiques,
- suppression d'emplois (33 493 dans toute la fonction publique en 2010 dont 3 020 au ministère du Budget et 324 au ministère de l'Economie).

C'est pourquoi nous appelons l'ensemble des collègues à participer massivement aux prochaines Heures d'Information / Assemblées Générales des organisations syndicales et à y définir leurs revendications en vue d'une mobilisation d'ampleur que nous voulons unitaire.

Adopté à l'unanimité : 18 agents.